

Jean-Paul Chauveau :
Remarques sur la dérivation dans les
notices historiques et étymologiques du
Trésor de la langue française

(conférence présentée le 16 novembre 2005 dans le cadre du «Séminaire de
méthodologie en étymologie et histoire du lexique» de l'ATILF)

Date de mise en ligne : 2 décembre 2005

Article à citer comme suit :

Chauveau, Jean-Paul (2005). "Remarques sur la dérivation dans les notices historiques et étymologiques du *Trésor de la langue française*", in : Buchi (Éva) (éd.), *Actes du Séminaire de méthodologie en étymologie et histoire du lexique (Nancy/ATILF, année universitaire 2005/2006)*, Nancy, ATILF (CNRS/Université Nancy 2/UHP), publication électronique (http://www.atilf.fr/atilf/seminaires/Seminaire_Chauveau_2005-11.pdf), 22 pages.

Jean-Paul Chauveau

Remarques sur la dérivation dans les notices historiques et étymologiques du *Trésor de la langue française*

1. Introduction

À partir de quelques exemples de dérivés ou d'une famille dérivationnelle que j'ai eus à traiter au cours de la refonte d'articles du premier volume du FEW et pour lesquels j'ai eu des divergences avec les explications étymologiques fournies par le *Trésor de la langue française*, je vais essayer de montrer qu'il n'est pas rare qu'on puisse améliorer le traitement de la dérivation dans les notices historiques et étymologiques de ce dictionnaire. Un des grands avantages comparatifs du TLF, c'est que la dérivation française y est traitée de façon systématique, explicite et transparente, en ce sens que chaque (ou presque) dérivé y a droit à une notice historique et étymologique où le dérivé est décomposé en une base et un suffixe, qui tous deux sont traités sous une entrée spécifique, avec notices synchronique et diachronique. L'explication étymologique des dérivés est donc entièrement falsifiable, c'est-à-dire que son adéquation à la réalité est vérifiable à l'intérieur même du dictionnaire. Ce qui est justifié, puisque, la dérivation étant donnée comme d'époque française ou combinant des bases et des suffixes encore identifiables, cela implique, au moins le plus souvent, que le découpage soit de la compétence du locuteur. Cela a pour conséquence et avantage qu'on peut très facilement vérifier :

- 1) si l'explication étymologique qui est donnée de tel ou tel dérivé est cohérente avec les programmes dérivationnels qui sont décrits sous les suffixes en cause, c'est-à-dire si le dérivé analysé correspond bien au modèle dérivationnel qui est explicité dans l'article consacré au suffixe ;
- 2) si les programmes dérivationnels analysés sous chaque suffixe mentionnent les événements qui affectent l'histoire, la forme et le sens de la plupart des dérivés qui contiennent cet élément, autrement dit si le programme dérivationnel est suffisamment riche et complexe pour rendre compte de l'histoire des dérivés sous lesquels il sera renvoyé à l'article traitant du suffixe.

Cette recherche de cohérence est possible maintenant qu'on dispose de l'entier du TLF. Lorsque la rédaction en était aux premiers volumes, la situation était évidemment bien différente : les articles consacrés aux suffixes n'étaient pas écrits et ces derniers ne pouvaient bénéficier de la totalité des articles où ces suffixes étaient concernés. D'où les ratés inévitables. Je rappelle la boutade de Gilliéron, l'auteur de l'*Atlas linguistique de la France* : «le questionnaire aurait été sensiblement meilleur s'il avait été écrit après l'enquête».

Je citerai les articles du TLF en allégeant la partie synchronique des exemples et remarques. Les abréviations et les sigles qui ne sont pas explicités dans les références bibliographiques sont ceux du FEW, qu'on trouvera développés dans ses suppléments bibliographiques.

2. Le découpage en morphèmes vs la détermination de programmes dérivationnels

2.1. Synchronie et diachronie

C'est une chose que de découper un mot construit en ses différents éléments et une autre de déterminer le programme dérivationnel dont il est issu. N'importe quel francophone découpe *balancelle* n.f. « sorte d'embarcation méditerranéenne » en *balance* + suffixe diminutif *-elle*. C'est en réalité une adaptation d'it. *bilancella*. Frm. *volaille* n'est pas composé de *vol* + suffixe *-aille* : c'est une réfection d'afr. *voleille*, *volille* qui représente It. VOLATILIA "volatiles". La notice historique n'a pas à faire des étymologies synchroniques, mais doit reconstituer la formation originelle en inscrivant la dérivation qu'elle propose dans

un moule, un programme dérivationnel qui a été actif et productif, c'est-à-dire combinant une base et un suffixe ou des suffixes dont suffisamment d'exemples nous prouvent qu'ils ont été compatibles à l'époque de la dérivation.

2.2. *Baissière*¹

Commençons par un exemple très simple, l'article *baissière*. Cet article a déjà suscité les remarques d'André Thibault, d'un point de vue québécois. Je signale que, d'un point de vue régional européen, il a déjà été examiné dans Chambon/Chauveau (2000 : 44-5). Les remarques qui suivent ne font que continuer la litanie des critiques. Voici l'article du TLF :

BAISSIÈRE, subst. fém.

A.— Dépression qui retient l'eau de pluie dans une terre labourée :

B.— [En parlant de vin, de cidre, de bière, etc.] Ce qui reste au fond d'un tonneau : [...]

Étymol. et Hist. **1.** 1160-74 « dépression de terrain » (WACE, *Rom. de Rou*, III, 531 dans KELLER, p. 32a : En Corcers vint grant aleure Or oez quel mesaventure! En la **bassiere** volt veoir, Ne sai si il out de rien espeir) — 1457 (*Lit remiss.* ann. 1457 in *Reg. 187 Chartoph. reg.* ch. 291 dans DU CANGE, s.v. *baissa* 2); 1838 agric. (*Ac. Compl.* 1842 :

Baissière ... Enfoncement, dans une terre labourée, qui retient l'eau de la pluie). **Rem.** : attesté comme terme dial. (JAUB. t. 1 : **Baissière** ... Dépression dans un terrain, partie basse et souvent humide); **2.** 1307 « vin du fond du tonneau », (*Mobil. des Templ. du baill. de Caen*, A.N. J 413, pièce 29 dans *GDF. Compl.* : II. **bessieres** de vin et .I. de sidre). Dér. de *baissier**; suff. *-ière**. **Fréq. abs. littér.** : 1.

D'après le TLF, il s'agirait donc d'un dérivé formé à partir du verbe *baissier*. L'ennui, c'est que, lorsqu'on se reporte à l'article consacré au suffixe *-ier*, *-ière*, on n'y trouve mentionné aucun exemple d'un substantif dérivé avec ce suffixe sur une base verbale. Et ce n'est pas une déficience de l'article du TLF. Nyrop, dans le 3^e tome de sa *Grammaire historique de la langue française*, consacré à la formation des mots, dit de ce suffixe que «dans la langue moderne, il ne s'attache qu'aux noms, dans l'ancienne langue il s'attachait aussi aux verbes» (Nyrop 1908 : 123). Mais trois de ses exemples de dérivation sur une base verbale ont été rapportés (avec quelques autres) au suffixe *-eriu*, formateur de substantifs abstraits, par Thomas (1904 : 116-7). La seule exception est *devancier*, qui est d'abord adjectival.

On peut tenir compte de ce que les deux correspondants masculins frm. *baissier* m. "spéculateur qui escompte une baisse" et *baissier* m. "atterrissement accidentel dans une rivière" sont donnés tous deux, et justement, comme des dérivés de *baisse* f. "action de baisser". On peut aussi comparer avec le synonyme *fondrière* dont la base nominale est l'ancien pluriel neutre FUNDORA (face aux dérivés sur l'ancien neutre singulier FUNDUS), ce qui en montre l'ancienneté. La clé réside évidemment dans l'examen des formes anciennes. On voit tout de suite qu'il y a deux bases, une plus ancienne, en *bas-* et l'autre en *baiss-*. Le mot a d'abord été formé sur fr. *bas* m. "partie basse" (dp. Wace), puis ou concurremment, sur fr. *baisse* f. "lieu bas et marécageux" (1250–1845, TLF). Il y a lieu de refaire la notice en 1. *bas* + *-ier* : a) "dépression de terrain" ; (s'il y a lieu) b) "fond de tonneau". 2. *baisse* + *-ier* : a) "dépression de terrain" ; b) "fond de tonneau", en reprenant l'examen des données accumulées par la lexicographie.

¹ Cf. les remarques qu'André Thibault consacre ici même (page 6) à la notice historique et étymologique de l'article *baissière* du TLF.

Le rédacteur de la notice aura été impressionné par le fait que le mot est classé dans le FEW sous *BASSIARE et par le commentaire de Wartburg dans sa note 5 :

Diese dem DG entnommene definition ["ce qui reste au fond d'un tonneau"] scheint nicht ganz genau zu sein. *Baissière* bezeichnet nicht die hefe des weins, den bodensatz, sondern vielmehr den letzten rest des weines, welcher infolge der starken beimischung von hefe deren geschmack angenommen hat, also etwa das, was man in d. *neige* nennt. Vielleicht kommt *baissière* nicht daher, dass dieser flüssigkeitrest den untern teil des fasses ausfüllt, sondern davon, dass man, um ihn zu erreichen, dass fass neigen muss.

L'allemand est ici mauvais conseiller : all. *neige* f. "baissière de tonneau" est relié à *neigen* v.tr. "pencher, incliner, faire pencher", parce que, lorsqu'on atteint le fond du tonneau, on incline celui-ci, mais on n'est pas obligé de recourir à une telle solution étymologique pour expliquer le mot français. Il est même déconseillé de le faire, pour la raison morphologique signalée ci-dessus, mais aussi parce qu'on ne saura pas alors expliquer *baissière* "dépression de terrain". On peut noter ici également que le FEW a été victime de la pratique, courante dans les premiers volumes parus, de ne pas s'occuper des variantes formelles et de se contenter de la forme du français moderne. Dans le cas présent, il ne s'agit pas de variation formelle, mais de deux dérivations parallèles, qu'il conviendra de séparer sous les étymons *BASSIARE et BASSUS dans la refonte.

2.3. *Balancier*¹ et *balancier*²

Les homonymes *balancier*¹ et *balancier*² illustrent un cas semblable. Voici les deux articles que le TLF leur consacre :

BALANCIER¹, subst. masc.

A.— Pièce servant à régulariser le mouvement d'un mécanisme. *Le balancier d'une pendule, d'une horloge :*

B.— Dispositif, organe, mouvement servant à maintenir l'équilibre ou la stabilité.

—*Spécialement*

1. *CIRQUE*. Longue perche dont se servent les funambules, les danseurs de corde pour se tenir en équilibre :

2. *P. anal.*

—*ENTOMOLOGIE :*

—*MAR*. Ensemble de pièces de bois que l'on fixe en dehors d'une pirogue pour l'empêcher de chavirer.

3. *Loc. En balancier :*

C.— *TECHNOLOGIE*

1. Organe ou appareil servant à amortir ou à répartir un mouvement, une poussée, un choc, etc.

2. Appareil servant à amplifier un mouvement ou une force.

—*En partic. :*

a) *MÉCAN*. Presse utilisée en forge pour le découpage des tôles.

MINES. „Pièce oscillante dans un appareil de sondage par battage“
(*Lar. encyclop.*) :

b) *MONNAIE*. Machine utilisée autrefois pour la frappe des monnaies, des médailles, etc. :

c) Presse pour graver sur bois :

3. Organe de transmission d'un mouvement ou d'une force.

—*MÉCAN*. [En parlant d'une machine à vapeur] Organe permettant de transmettre le mouvement du piston à un arbre moteur.

—*PÉTROLE*. Bras horizontal qui actionne la pompe d'un puits de pétrole.

ÉTYMOL. ET HIST. — 1601 horlog. « pièce mue par un mouvement de va-et-vient régulier » (CHARRON, *Sag.* 1. II, p. 329 dans GDF. *Compl.* : Voyci donc une preud'homie essentielle, radicale et fondamentale, nee en nous de ses propres racines, par la semence de la raison universelle qui est en l'ame, comme le ressort et **balancier** en l'horloge); 1676 technol. (A. FÉLIBIEN, *Des Principes de l'archit.*, (...), Paris, J.-B. Coignard, p. 485 : **Balancier**, c'est la poignée de fer qui tient la Balance suspenduë par le milieu); 1676 numism. (*Ibid.*, p. 486 : **Balancier**. Machine à faire les Monnoyes, les Jettons et les Medailles); 1680 (RICH. : **Balancier de tourne-broche**); 1687 mar. « balancier de boussole, de compas » (DESROCHES, *Dict. des Termes propres de Marine* dans JAL²); 1797 *id.* *piroque à balancier* (*Voyage de La Pérouse*, t. 3, p. 233, *ibid.* : leurs pirogues sont à **balancier**, très petites; et ne contiennent assez ordinairement que cinq ou six personnes).
Dér. de *balancer**; suff. *-ier**.

BALANCIER², subst. masc.

MÉTROL. Celui qui fabrique ou vend les poids, les balances et autres instruments qui servent à peser.

Prononc. : [balãsje]. Homon. : (*vous*) *balanciez*. **Étymol. et Hist.**

1292 « artisan qui fabrique et vend des poids et des balances » (GÉRAUD, *Paris sous Philippe-le-Bel d'après le rôle de la taille imposée aux habitants de Paris en 1292*, p. 43 : Guillaume, le **balancier**, 12 sous).

Dér. de *balance**; suff. *-ier**.

Deux dérivés de forme identique attribués à deux radicaux différents, c'est possible, on va d'ailleurs en voir des exemples ci-dessous. Il faut quand même y regarder à deux fois. Pour ce qui est du nom de métier, il n'y a pas à douter de la justesse de l'étymologie : elle rentre dans un moule qui a des centaines de produits : le balancier c'est celui qui fabrique des balances, comme le serrurier fabrique des serrures, etc. En revanche, le balancier d'horloge, c'est effectivement une pièce qui se balance, qui a un mouvement régulier d'oscillation. Mais est-on pour autant obligé d'en faire un dérivé verbal, puisque, on l'a vu avec *baissière*, il n'existe pas de substantif en *-ier/-ière* dérivé sur une base verbale. Il y a des métaphores fondées sur le fonctionnement de la balance, qui, avant d'équilibrer ses deux plateaux, oscille. C'est pour cela que le substantif est attesté depuis l'ancien français dans des locutions où il signifie "oscillation" (*leissier en balance* "laisser flotter (un bateau) au gré des flots"), "incertitude" (*estre en balance* "être incertain"), "danger" (*estre en balance* "être en danger"). C'est au point que le mot peut désigner des objets qui oscillent : apr. *balansa* f. "balancier d'horloge" ; de nombreux parlars dialectaux connaissent *balance* f. "balançoire", etc. Le balancier, c'est ainsi le dispositif qui est en balance, dans un mouvement d'oscillation, de balancement. Il n'est pas nécessaire d'en faire, exceptionnellement, un dérivé formé sur le verbe. On peut évidemment se poser la question de savoir si ce substantif *balance* "oscillation" est un emploi métaphorique du substantif *balance* "instrument pour peser" ou un déverbal du verbe *balancer*, mais cela n'a pas à voir avec le programme dérivationnel. En toute état de cause, c'est un substantif qui fournit la base : *balance* f. "oscillation", avec, bien sûr, le suffixe *-ier*.

2.4. *Badinage* et *badaudage*

Les deux articles *badinage* et *badaudage* peuvent être traités ensemble, car ils illustrent différentes combinaisons possibles d'un même suffixe et les impossibilités, du point de vue sémantique, de certaines d'entre elles. Les notices étymologique du TLF nous disent respectivement pour *badinage* et *badaudage* :

BADINAGE, subst. masc.

A.— Action de badiner; chose que l'on fait, dit ou écrit d'une manière badine.

1. Plaisanterie légère, divertissement puéril, jeu où se mêlent la fantaisie et la gaieté :

2. Manière élégante, gracieuse et légère d'agrémenter une conversation; propos dits sur un ton badin :

3. *LITT.* Style badin :

—*P. ext., MUS.* et *PEINT.* (souvent *au plur.*). Composition ou exécution d'allure légère, gaie et pleine de fantaisie.

B.— Chose de peu d'importance, bagatelle.

1. [Avec valeur concr.] *Lang. région.* Joujou, jouet, amulette.

2. [Avec valeur abstr.] : [...]

3. *Fam.* Travail facile à accomplir et que l'on fait par jeu et sans effort.

C.— *CHASSE.* *Chasse au badinage.* Manière de chasser les canards en les attirant à l'aide d'un chien courant au bord de l'eau.

ÉTYMOL. ET HIST. —1. 1541 « sottise, niaiserie » (CALVIN, *Instit. chrét.*, I, IV, 4 ds *DG* : Effacer leurs péchés par des **badinages** qu'ils appellent satisfactions) —1663, MOLIÈRE, *École des Femmes*, III, 2, Paris, Seuil, 1962, p. 185; 2. 1674 « action ou discours de badin, enjouement » spéc. « manière de dire agréablement les choses » (BOILEAU, *Art. poét.*, I [96] ds LITTRÉ : Imitez de Marot l'élégant **badinage**).

Dér. de *badin*^{1*}; suff. *-age*^{*}.

BADAUDAGE, subst. masc.

„Action de badauder, de faire le badaud`` (*Lar. 19^e*) : [...]

ÉTYMOL. ET HIST. —1594 « action de badauder » (GILLES DURANT, *a Mlle ma commere, sur le trespas de son asne* ds *GDF. Compl.* : Il estoit bourgeois de Paris : Et de fait, par un long usage, Il retenoit du **badaudage**).

Dér. de *badaud*^{*}; suff. *-age*^{*}.

Donc deux dérivés sur une base substantivale.

Si maintenant on se reporte, comme on y est invité, à l'article consacré au suffixe *-age*, on voit que ce suffixe peut être accolé à des bases verbales ou nominales, mais que le sens du dérivé n'est pas le même dans les deux cas. Dans le premier cas :

I.— [Avec des bases verbales] Les dérivés expriment l'action; plus rarement le sujet, le moyen, le résultat, le lieu de l'action; *-age* s'accôle le plus souvent à des verbes transitifs de sens concret.
[...]

Lorsque la base est nominale :

II.— [Avec des bases nominales] Le suffixe a généralement une valeur collective. Il peut aussi exprimer, quand la base est un substantif désignant une personne, un état, une condition sociale.

A.— Les dérivés en *-age* expriment une idée d'ensemble ou de lieu d'une certaine étendue.

1. Ensembles divers. [...]

2. Un certain nombre de dér. suggèrent un objet dont l'élément exprimé par la base forme une partie essentielle; d'où l'idée d'objet

contenant..., formé de... : [...]

3. Un lieu d'une certaine étendue : [...]

B.— [La base est un subst. désignant des pers.] Les dérivés en *-age* expriment une condition sociale ou familiale, parfois un comportement.

1. Les dérivés en *-age* expriment la condition, l'état, l'appartenance à un groupe soc. :

apprentissage « temps de formation d'un apprenti »

—Plus spéc. en parlant des membres d'une famille, d'un couple :

concubinage « état d'un homme et d'une femme qui vivent ensemble sans être mariés »

2. Les dérivés en *-age* expriment un comportement :

cabotinage « comportement du cabotin »; noter l'existence d'un verbe *cabotiner*

commérage « propos de commère »

enfantillage « manière d'agir d'un enfant »

libertinage « inconduite du libertin »

patelinage « manière d'agir pateline » (ROB.); cf. *patelinerie* de même sens. Cf. aussi *personnage*

Rem. On peut hésiter sur l'orig. verbale ou nominale de certains dér. quand le sens n'apporte pas l'éclaircissement nécessaire. [...]

Ce que la description de la dérivation de *badinage* et *badaudage* envisage, c'est ce dernier cadre («Les dérivés en *-age* expriment un comportement»), mais on voit bien que c'est chercher la difficulté. La description sémantique de nos deux dérivés, dans la partie synchronique, c'est "action de badiner", "action de badauder". Or il nous a été dit que c'est le sens qui permet dans les cas douteux de savoir si l'on a affaire à une base nominale ou verbale : les définitions données tranchent pour des bases verbales. Dans la mesure où les verbes correspondants existent (*badiner*, *badauder*) et où ils sont attestés avant ou à la même époque que le dérivé en *-age*, c'est vraiment chercher midi à quatorze heures que de prendre le substantif comme base.

Le TLF atteste *badinage* depuis 1541, mais l'attestation donnée est à revoir, car elle se trouve dans un passage qui n'appartient qu'à l'édition de 1560 de l'*Institution de la religion chrétienne* ; il faut la remplacer par une autre, datée également de 1541, voir Benoît (1957–1963 : 3, 480). Selon le TLF, *badiner* est attesté seulement depuis 1549, donc postérieurement. Mais grâce à Frantext il est possible d'attester ce verbe dès 1541, et chez le même Calvin, cf. Benoît (1957–1963 : 1, 80) : «Je vous prie quelle sottise et combien lourde a montré icy toute la secte des Philosophes ? car encores que nous en espargnons la plupart qui ont badiné par trop [...]». Force est de conclure que *badinage* "action de badiner" est dérivé de *badiner* et non pas de *badin*.

Rattacher *badaudage* à un verbe pose *a priori* problème, car tous les autres dérivés de cette famille sont formés sur le nom ou l'adjectif (*badauderie* 1549 ; *badaudise* 1606 ; *badaudois* m. 1610 ; *badaudaille* f. av. 1641 ; *badaudement* adv. Oudin ; *badaudique* 1688). De plus, le verbe est attesté un siècle après le dérivé en *-age* (*badauder* 1690/*badaudage* 1594). Il faut toutefois prendre en compte que ce dérivé n'est attesté qu'à deux reprises avant Ac 1694, et les deux fois à la rime (voir GdfC). Cela vaut la peine de regarder ces attestations :

1. Il estoit bourgeois de Paris :

Et de fait, par un long usage,

Il retenoit du badaudage. (1594, Gilles Durant, GdfC)

2. Je vous veux compter par plaisir,
Belle dame, pour qui j'enrage,
Ce qu'au paiz de badaudage
Est arrivé depuis huict jours. (1619, A. du Breuil, GdfC = Frantext)

GdfC définit dans les deux cas par "action de badauder", mais ce n'est pas exactement la définition qui convient. Mfr. *retenir du badaudage* signifie "garder les attitudes caractéristiques des badauds de Paris, appartenir à la catégorie des badauds de Paris, des habitants de Paris", cette dénomination de *badaud* pour les habitants de Paris étant attestée depuis Rab 1552².

Voici le passage correspondant dans le manuscrit de la refonte de l'article BĀTĀRE du FEW :

Mfr. frm. *badault de Paris* m. "habitant de Paris" Rab 1552 éd. Marichal, *badaux de Paris* pl. (1577, L'Estoile, Frantext), *badaut de Paris* sg. (1610, BerVerv, Frantext ; Rich 1680 ; 1768, Voltaire, Frantext), *badeau de Paris* (1688, FestsErnst 124), *badaud de Paris* (Fur 1690—Ac 1932), *badaude de Paris* f. (1650, Scarron, Frantext), pic. *badau de Perisiens* m.pl. (1649, Flutre) ; Paris *badaus* (1649, AgrConf).

Le dernier vers de Gilles Durant cité est destiné à confirmer et illustrer le premier : «Il estoit bourgeois de Paris». Une paraphrase prosaïque donnerait : c'était un Parisien (1^{er} vers) et, comme il avait toujours vécu à Paris (2^e vers), il avait tout du Parisien (3^e vers).

Dans la seconde citation, de du Breuil, frm. *le pays de badaudage* signifie "la ville de Paris", de même que les dénominations postérieures ou plus durables frm. *le Badaudois* (1610—1782), ou argot *la Badaudière* (1907—1912).

Dès lors il faut séparer *badaudage* en deux unités. La première est un dérivé sur une base nominale, attesté de 1594 à 1619, qui se réfère à la catégorie des badauds par excellence, les Parisiens, qui signifie l'appartenance à cette catégorie sociale et où le suffixe exprime "un état, une condition sociale", comme *veuvage* signifie "état de veuf ou veuve", en somme le parisianisme. La seconde unité, documentée depuis Ac 1694, est un dérivé sur base verbale (*badauder* dp. 1690), dénommant l'action de badauder, c'est le seul mot qui existe encore aujourd'hui. On aboutit à :

- a) Mfr. frm. *badaudage* m. "appartenance à la catégorie des badauds de Paris, parisianisme" (1594, GdfC = Hu ; Li ; 1619, Frantext = GdfC ; Hu).
- b) Frm. *badaudage* m. "action, fait de badauder, de faire le badaud" (Ac 1694—Lar 1928 ; 1776, Frantext ; 1891, JournGonc ; encore TLF).

En résumé, on est en présence de deux programmes dérivationnels qui engendrent deux homonymes, successifs dans le temps. Le second était impossible au 16^e siècle, mais son apparition a périmé le premier.

2.5. Béance

L'exemple de fr. *béance* illustre de façon plus parlante encore la nécessité de séparer des programmes dérivationnels distincts. D'abord l'article du TLF :

BÉANCE, subst. fém.

État de ce qui est béant; ouverture large, profonde :

A. — MÉDECINE

1. ANAT. „État d'un organe maintenu ouvert par suite de sa structure (larynx, trachée, bronches) ou de l'élasticité de ses tissus (artères)``

² Cf., pour la construction du verbe, la citation suivante : «Aussi c'est chose creue de plusieurs, que de l'yvroie procédée du froment, semée en bonne saison, provient quelques-fois du froment de belle monstre : mais retenant du naturel de l'yvroie, il rapporte la malice d'icelle au pain qui en est fait, causant mal de teste à ceux qui en mangent» (1611, Olivier de Serres, Frantext).

(*Méd. Biol.* t. 1 1970).

2. ANAT. DENT. Espace anormal plus ou moins important, souvent pathologique, entre deux groupes de dents antagonistes dans la position d'occlusion naturelle physiologique.

PRONONC. — Seule transcr. dans LITTRÉ : bé-an-s'.

ÉTYMOL. ET HIST. — **1.** *Ca* 1200 fig. „désir, intention`` (*Roman de Renart*, éd. M. Roques, v. 10804 : il a **beance** a moi destruire) —^{XV^e} s. dans GDF.; répertorié comme „vieux mot`` dans les dict. dep. *Trév.* 1752; **2.** 1865 pathol. (LITTRÉ-ROBIN : **Béance**. État de ce qui est béant.

Béance des veines).

Dér. du rad. de *béant** au sens fig. et propre; suff. *-ance**.

La notice historique et étymologique manifeste bien la coupure de trois siècles entre les données, mais elle interprète les attestations discontinues comme une seule dérivation à partir de *béant*, pris d'abord au sens figuré, puis au sens propre. Les références aux Trévoux servent implicitement à justifier la reprise postérieure ; mais elles sont fallacieuses. Les recopieurs du TLF vont durcir cette présentation : «En [de *béant*] est dérivé *béance* n.f. (v. 1200) dont le sens figuré de "désir, intention" a disparu au XV^e s. et qui a été repris avec son sens concret, spécialement en pathologie (1865)» (Rey 1998 : 1, 359). En outre cette dernière date de 1865 est fautive, il faut la remplacer par 1884, car il y a eu confusion entre deux éditions du *Dictionnaire de médecine* de Littré et Robin.

Si l'on se reporte à l'article consacré au suffixe *-ance* (TLF 2, 951-4), on voit que ce dernier peut s'appliquer à une base verbale pour exprimer une action ou être greffé sur une base adjectivale en *-ant* pour signifier un état. Ainsi, le syntagme figé *bonne gouvernance* (probablement réemprunté à l'anglais) ne décrit pas un éventuel bon état de nos gouvernants, pas plus que *élégance* ne signifie l'action qui serait décrite par **éléguer*. Il y a deux programmes dérivationnels distincts et donc deux lexèmes *béance*. En ancien et moyen français c'est un nom d'action dérivé de *beer* "aspirer, désirer", tandis qu'en français moderne c'est un nom d'état dérivé de *béant* "grand ouvert". Les deux dérivés sont des homonymes et le mot du français moderne est une création du 19^e siècle. Un commentaire historique rigoureux se doit de séparer les deux dérivés non seulement par la chronologie, mais aussi par les programmes dérivationnels distincts dont ils relèvent.

2.6. *Bailleul*

Un autre cas d'explication dérivationnelle erronée du TLF, c'est celui où la base et le suffixe proposés sont absolument incompatibles, comme ce qui est proposé dans l'article *bailleul* :

BAILLEUL, subst. masc.

Vx. Homme qui fait profession de remettre les membres démis, de réduire les luxations et les fractures. *Cf. rebouteur* :

ÉTYMOL. ET HIST. — 1680 *bâilleur* « rebouteux » (*Remarques sur la lettre B* ds RICH., p. 11 : **Bâilleur**. C'est celui qui remet les os disloquez, les côtes pliées, enfoncées ou rompües); 1690 *bailleul* (FUR.). Prob. dér. de *baille* « sage-femme » (*baille**), dont il constitue la forme masc.; suff. *-eur*^{2*}, altéré en *-eul*.

STAT. — **Fréq. abs. littér.** : 1.

Si l'on consulte l'article consacré au suffixe *-eur*² (TLF 8, 320-4), on voit que c'est un «suffixe formant des noms d'agent», ce qui convient bien. D'autre part «la base est en général un verbe, parfois un substantif», ce qui nous va également. Il y a cependant des restrictions pour la base nominale : «Noms d'agents dérivés d'un subst. La base peut désigner

une activité : *farceur, euse*, subst. et adj. < *farce*, ou l'instrument : *camionneur*, subst. masc. < *camion*, ou la matière sur laquelle porte l'activité de l'agent : *zingueur*, subst. masc. < *zinc*. GOOSSE 1975, p. 5, signale parmi les dér. récents, formés sur un subst. : *avionneur, baroudeur, hand-balleur, pisteur*».

Dans ces conditions, il faut se poser les deux questions : un rebouteur fait-il des nourrices ? que fait le rebouteur avec la nourrice ? Inutile de chercher des réponses, il saute aux yeux que, sémantiquement et morphologiquement, une telle dérivation est totalement fantaisiste.

On voit bien que l'étymologie de ce mot a posé problème aux lexicographes. D'abord on a hésité et varié sur l'identification du suffixe : *-eur* ou *-eul*. Ensuite on a hésité sur le radical : Richelet en a fait un dérivé du verbe *bâiller*, ce qui n'a aucun bon sens. Le mot a donné aussi du fil à retordre aux étymologistes, car sa graphie repose sur une tout autre étymologie, qui remonte au 17^e siècle et que Ménage a diffusée : ce serait un déonomastique sur le patronyme de Nicolas de Bailleul, président au mortier du parlement de Paris, chancelier de la reine mère Anne d'Autriche, etc. et qui aurait pratiqué l'art du rebouteur, comme Scévole de Sainte-Marthe l'en a glorifié dans l'éloge funèbre qu'il a fait de lui et que cite longuement Ménage 1694. Et la notice du TLF est un décalque hésitant de l'hypothèse de von Wartburg, qui a classé le terme sous BAJULA "kinderfrau" (FEW 1, 206a, et note 2) : «Knüpft wohl an *baille* "sage-femme" an, so dass *bailleul* (für *bailleur*) zuerst Geburtshelfer bezeichnet hätte. Zuerst bei Richelet 1680 bezeugt : *bâilleur*».

C'est un mot de Paris, comme le dit Ménage et comme le prouve la première attestation, en 1651, que j'en ai trouvé : Paris *bailleux* m. "rebouteur", *bayeux*, dans les *Agréables conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency* (Deloffre 1961 : 148-149), où, en plus, l'activité de cet homme est décrite. On le fait intervenir pendant un accouchement, mais pas comme accoucheur ni encore moins comme nourrice. La pauvre femme vient d'accoucher, mais elle est si mal en point qu'on prend peur et qu'on fait venir le rebouteur. Celui-ci, «quant il l'eut ban guignée reguignée et reguignezas-tu en marmuzant queuques oremus qu'y lisoit dans un grimoise [...] il ly chauffy, ly frothy, ly graissy de çartaine drougue» (Deloffre 1961 : 149) avec un plein succès, car aussitôt la femme accouche d'un deuxième enfant ! Ce qui est intéressant, c'est qu'il est dit que son activité consiste à appliquer sur le corps un onguent. On voit tout de suite la liaison avec le verbe afr. *bailler* v.a. "toucher de la main ; masser, palper ; caresser", attesté du 12^e au 14^e siècle et employé dans le domaine médical par le traducteur du médecin Henri de Mondeville, et qui s'est conservé dans quelques vallées vosgiennes au sens de "tartiner, étendre un corps gras" ; de même, en Gascogne *bayla* signifie "frictionner ; caresser". Le substantif *bailleux* est strictement parallèle de frm. *toucheur* m. "celui qui prétend guérir un mal par attouchement" (env. 1700 ; dp. DG, FEW 13/2, 10a, TOKK-), dont on peut se demander d'ailleurs s'il ne serait pas lié à *bailleul* par dérivation synonymique. La seule hypothèse qui doit être faite, c'est sur la date de formation du dérivé. Ou bien celui-ci est d'époque médiévale, ou bien le verbe *bailler* avec le sens spécialisé a survécu plus longtemps que ne le montrent les attestations dans la langue écrite.

En résumé, il s'agit d'un dérivé d'afr. *bailler* "masser" à l'aide du suffixe *-eur*². Le rapport avec la nourrice est très lointain, puisque afr.mfr. *baille* f. "nourrice" remonte à lt. BAJULA et le verbe *bailler* à lt. BAJULARE.

2.7. *Balancine*

Autre cas où les deux éléments de dérivation proposés paraissent incompatibles, celui de frm. *balancine* :

BALANCINE, subst. fém.

A.— MAR. Cordage, filin qui part de la partie supérieure d'un mât et soutient les extrémités d'une vergue, d'un tougon [lire **tangon**] ou d'un gui : [...]

— *Vx, pop.* Être pris dans la *balancine*. „Se trouver dans une situation forcée et pénible`` (MICHEL 1856) : [...]

— *Arg., gén. au plur.* „Bretelles de pantalon`` (ESN. 1966).

B.— P. ext., AÉRON.

1. *Vx. Nœud de balancine.* Point de réunion des cordes auxquelles est attachée la nacelle d'un ballon.

2. *Mod.* Dispositif (roulette, lame d'acier) assurant la protection au sol et en fin d'atterrissage des bouts d'ailes des planeurs ou de certains types d'avions.

Prononc. : [balãsin]. **Étymol. et Hist.** 1516 mar. *ballencine* « corde servant à tenir la vergue en balance » (cité dans BRÉARD, *Doc. relatifs à la mar. norm. aux XV^e et XVI^e s.*, p. 36 dans *IGLF Techn.* : La hune dud. mastreau de devant garnye de mast, de vergue, de **ballencines**, d'escouttes et de sa voielle) 1621 *balancine* (E. BINET, *Merv. de nat.*, p. 108 dans *GDF. Compl.*). Dér. du rad. de *balancer**; suff. *-ine**.

D'après le TLF, il s'agirait donc d'un dérivé verbal, quoique la mention soit ambiguë. En tout cas, LarL 1971 et Rob 1988 en font eux aussi un dérivé du verbe *balancer*. Si l'on se reporte à l'article consacré au suffixe *-in, -ine*, on voit que ce dernier peut s'appliquer à une base nominale, verbale ou adjectivale. Mais alors que les dérivés féminins sur base nominale ne sont pas rares (*bottine, chaumine, chopine, figurine, lettrine, sonatine*), le TLF ne sait citer comme dérivé sur base verbale que *comptine* (TLF 9, 1294), mot qui n'est pas attesté avant 1929, dont le caractère ludique est évident et dont on peut se demander ce qui empêche de le faire dériver de *compte* n.m. "action de compter", en dehors de la discordance des genres. Voilà un dérivé qui a les caractères de l'exception. Car *tétine* n.f. n'est pas dérivé de *téter*, mais de *tette* n.f. Cela signifie en tout cas que, lorsque *balancine* apparaît, au 16^e siècle, la dérivation proposée est sans équivalent. C'est bien pour cela que le parallèle génois *balançinne* f.pl. est traité comme un dérivé du nom *balanza* par le LEI (5, 1594).

Il faut tenir compte de trois particularités : 1) la première attestation est un pluriel ; 2) la première définition se réfère à deux cordages : «Balancine [...] Sont cordes qui servent pour balancer la vergue comme l'on veut, haussant l'une de ses extrémités, et abaissant l'autre [...]» (Fournier 1643, JalN) ; 3) depuis le 19^e siècle, *balancine* est aussi une dénomination argotique des bretelles. La *balancine* désigne donc au départ les deux cordages qui soutiennent, depuis le mât, les deux extrémités d'une vergue, donc comparables, par métaphore, à une balance à deux plateaux. On comparera frm. *balance* "palonnier ; volée d'attelage" (dp. 1609), exactement comme all. *Waage* "balance" désigne aussi régionalement le palonnier. Il n'y a aucune raison de dériver ce substantif du verbe *balancer*, c'est un diminutif de *balance* pris dans un sens métaphorique, d'après la forme de l'objet désigné. Faire de *balancine* un dérivé de *balancer*, c'est entériner l'étymologie populaire adoptée par la lexicographie française depuis Dupuys 1573 : «Balancines en fait de navires, Sont deux petites cordes passans par les deux poulies amarrees aux deux costez de la poulie guinderesse tenans chascune à ung bout de la vergue du beaupré afin de soustenir [,] balancer & tenir

droicte ladicte vergue : duquel effect elles tiennent leurdict nom». Et cela en dépit de l'impossibilité morphologique, qui doit être le critère déterminant en matière de dérivation.

2.8. *Baderne*

En sens inverse des dérivations réputées impossibles peuvent s'appuyer sur des exemples, certes pas très nombreux, mais suffisants pour admettre la justesse d'une telle hypothèse. C'est le cas d'un dérivé d'époque romane, plutôt que française, à savoir *baderne* :

BADERNE, subst. fém.

A.— MAR. Tresse épaisse à plusieurs torons, faite avec des fils provenant de vieux cordages, dont on recouvre les mâts, les vergues et le cabestan pour les protéger de l'usure et de l'humidité ou que l'on cloue sur le pont des bâtiments qui transportent des animaux pour les empêcher de glisser sous l'effet du roulis : [...]

B.— P. ext., fam.

1. Vieille chose incapable de servir.

2. Personne que son âge ou sa santé mettent hors d'état de rendre des services. *Vieille baderne* : [...]

ÉTYMOL. ET HIST. — 1. 1773 mar. *badernes* (BOURDÉ, *Manuel des marins*, Lorient, I, 43, d'apr. R. ARVEILLER, *Fr. mod.*, t. 25, p. 306 :

Badernes. On appelle ainsi une grosse Tresse faite de mauvais fil de Caret); d'où **2.** 1845 fig. (BESCH. : Les marins donnent le nom de **baderne** à toute chose ou à tout individu hors d'état de servir); av. 1857 adj. « considéré comme inutile » (E. SUE ds *Lar.* 19^e : **baderne** comme un épicier); 1889 subst. « homme usé, gâteux », *supra* ex. 2. Orig. incert. Peut-être empr. au prov. *baderno* « grosse tresse faite avec de vieilles cordes » (MISTRAL t. 1), lui-même d'orig. obsc., mais plutôt empr. au gr. $\pi\tau\acute{\epsilon}\rho\nu\alpha$ « pied d'un mât » (BAILLY) que dér. de *badar* « être ouvert » qui ne convient ni du point de vue sém. ni du point de vue phonét. en raison du suff. inexplicable (*EWFS*² et *COR.* t. 1 s.v. *baderna*). L'ital. *baderna*, proposé comme étymon par DAUZAT⁶⁸, est également, selon *DEI*, empr. au prov. Il en est de même pour le cat. *baderna* (cf. *ALC.-MOLL*) proposé comme étymon par *FEW* t. 1 s.v. *batare*, et pour l'esp. *baderna*, proposé par DAUZAT⁶⁸.

La dérivation à partir d'un représentant de lt. *BATARE* est déclarée impossible, entre autres raisons, à cause du «suffixe inexplicable». Voilà qui est très surprenant. Car la grammaire latine admet parfaitement l'existence d'un suffixe nominal féminin -ERNA, qu'on retrouve dans lt. *caverna*, *cisterna*, *fusterna*, *lacerna*, *nassiterna*, *taberna*, *lucerna* (voir Leumann 1963 : 222 : «Vermutlich etruskisches Suffix»). La linguistique romane a admis depuis longtemps le maintien de ce suffixe en français (voir Thomas 1908 : 124-125) et en occitan (voir Adams 1913 : 181-182). En l'occurrence, il s'agit d'un emprunt à l'occitan. Cette filiation est avérée (aussi bien pour le français que pour les autres langues romanes), puisque le mot apparaît d'abord usité par la marine du Levant, à Toulon et Marseille, à la fin du 17^e siècle (voir Fennis 1995, qui antédate les données du TLF). Toutefois, le français a possédé le même dérivé depuis afr. *baherne* f. "atelier pour la fabrication du sel par évaporation" (Jura 1250, Gdf), *berne* (Jura 1258, Gdf), et c'est à un stade ancien de ce dernier qu'on fait remonter bret. *adern* "cristallisoir dans une saline". On est donc face à un dérivé d'époque romane ou latine tardive parfaitement admissible, de forme **BATERNA*, qui permet de rendre compte d'afr. *baerne* et d'occit. *baderna*. La difficulté, c'est l'absence d'attestations anciennes du mot en ancien occitan, ce qui n'autorise pas à décréter que son existence est impossible. La diffusion à travers tout l'Est de la France, depuis la Champagne jusqu'à la

Provence, de verbes dérivés sur cette base au sens générique de "ouvrir", de types «*esbarner*», «*esbaderner*» ou «*desbaerner*»/«*desbaderner*» prouve l'existence de la base nominale dès avant l'époque médiévale. Le rattachement du nom de cette tresse faite avec de vieux cordages à occit. *badar* "béer, être ouvert" pourrait se justifier par le fait que *baderne* désigne originellement «une espèce de corde plate qu'on fait avec des filets d'un vieux cordage qu'on applatit autant qu'on peut» (1697, Fennis 1995), c'est-à-dire un cordage qu'on ouvre, dont on écarte les torons pour en tresser une natte large de quelques centimètres.

3. L'analyse des différents suffixes

Un autre aspect de la révision du traitement de la dérivation par le TLF concerne les articles consacrés aux suffixes français. Le traitement des quelques exemples ci-dessus nous a révélé un certain nombre d'énoncés problématiques, qui invitent à leur tour à réexaminer certains aspects de ces articles eux-mêmes.

3.1. Le suffixe *-age*

Nous avons vu, à propos de *badinage* et de *badaudage*, que l'article du TLF consacré au suffixe *-age* cite quelques dérivés dénominaux exprimant un comportement. Ce petit groupe de suffixés (*cabotinage*, *comméragage*, *enfantillage*, *libertinage*, *patelinage* et *personnage*) méritent d'être questionnés.

À propos de *cabotinage*, l'article *-age* mentionne déjà la possibilité que *cabotiner* pourrait aussi être à sa base. De fait sous l'article dédié à ce nom (TLF 4, 1112b), on lit : «dér. de *cabotiner* ; suff. *-age*». Cette étymologie peut être considérée comme avérée : il n'y a pas de problème chronologique : *cabotiner* (dp. 1799) est effectivement antérieur à *cabotinage* (dp. 1805). Quant à *patelinage*, il est rangé (TLF 12, 162a) sous le verbe *pateliner*, et le commentaire précise : «de *pateliner*, suff. *-age*». Dans ces deux cas, les articles lexicaux contredisent l'article suffixal, et avec raison. Ces deux lexèmes doivent donc être supprimés de l'article suffixal, pour résoudre l'incohérence à l'intérieur du TLF. Le cas des autres dérivés cités par le TLF est moins simple, mais le doute soulevé par les deux items qu'on vient de voir oblige à les examiner attentivement.

Le TLF reconnaît deux sémantismes distincts à *enfantillage* : d'une part (en ancien et moyen français) "temps de l'enfance ; mentalité infantile" (env. 1210—1601, FEW 4, 660a), de l'autre (en français moderne) "manière d'agir ou de parler qui ne convient qu'à un enfant" (dp. Cotgr 1611, FEW 4, 660a). Or, si afr. *enfantillage* "temps de l'enfance ; mentalité infantile" est bien formé sur la base d'afr. *enfantil* adj. "enfantin" (env. 1200, TLF), frm. *enfantillage* "manière d'agir ou de parler qui ne convient qu'à un enfant" me semble représenter un dérivé, homonyme du précédent, de mfr. *enfantiller* v.n. "jouer comme un enfant, faire des niaiseries" (1567—Cotgr 1611) et non pas, comme le prétend le TLF, un second sens du même dérivé sur *enfantil*. On est donc en face, là encore, de deux dérivations indépendantes.

Mfr. frm. *comméragage* m. "relation entre commères et compères" (Est 1549—Oud 1660, FEW 2, 945b) est bien formé sur *commère*. Car ce dérivé est analogique de fr. *compéragage* "relation entre le parrain ou la marraine et les parents d'un enfant ou l'enfant" (dp. 12^e s., TLF ; FEW 2, 974a, COMPATER), et il n'existe pas de verbe **compérer*. Mais *comméragage* "bavardage" (dp. env. 1761, TLF) est-il rattachable au même lexème ? Certes le verbe *commérer* "faire des comméragages" n'est pas disponible en français avant 1823 (Las Casas, Frantext), soit une cinquantaine d'années trop tard, apparemment. Mais un verbe *commérer* "prendre part à une fête" est attesté par Cotgr 1611, puis au sens de "fréquenter sa commère" par Oudin 1660, enfin au sens de "bavarder avec des commères, entre amis" dans les parlers dialectaux de Normandie, du Nantais et du Centre, et ce verbe est même passé en

ce dernier sens au Québec (donc antérieurement à 1763) ; de plus, il a été emprunté par le moyen-néerlandais au sens de "bavarder" (tout cela d'après FEW 2, 946a). En dernière analyse, si l'on ne dispose pas d'attestation formelle de *commérer* "faire des commérages" antérieurement au substantif *commérag* "bavardage", il y a suffisamment d'indices de la pré-existence du verbe pour ne pas proposer une dérivation exceptionnelle à partir du substantif.

Dans de tels cas, il faut scinder l'histoire des mots et envisager plusieurs dérivations. Les fossés chronologiques, les vides dans les attestations, ne sont pas toujours de pures lacunes documentaires. Les sens différents pour un même signifiant ne relèvent pas tous d'évolutions sémantiques, ils peuvent provenir de l'activation de programmes dérivationnels distincts et successifs. A l'inverse, ce n'est pas pour le seul plaisir de noircir du papier que von Wartburg a rassemblé les données de la lexicographie ancienne et dialectale : celles-ci peuvent combler des manques.

Les seuls cas où l'on ait réellement affaire à des dénominaux sont les deux derniers exemples (*libertinage* et *personnage*), mais on peut montrer que le sens ne se rapporte pas à un comportement, au moins au départ, mais à une condition, un état, une appartenance à un groupe social, comme dans *apprentissage*, *concubinage*, *veuvage*, etc., qui se réfèrent à l'état d'apprenti, de concubin, de veuf, etc. et non à des actions ou des comportements.

Frm. *libertinage* "liberté excessive vis-à-vis des choses de la religion, irreligion" (1603—Boiste 1829, FEW 5, 305b) ne peut absolument pas être dérivé de frm. *libertiner* v.n. "être dissipé" (Ac 1762—DG), *libertiner* v.r. (Fér 1787—Ac 1878, FEW 5, 305b), pour des raisons de date et de sens. Comme le dit l'article *libertinage* (TLF 10, 1171a), c'est un «dér. de *libertin* aux sens 2 et 3 ; suff. *-age*». Mais il faut voir que *libertin*, au départ, dénomme les membres d'une secte religieuse : "secte juive au temps des apôtres" (1525 ; 1564, Trév 1704—1771), "hérétique dont la secte fut fondée vers 1525 dans le nord de la France et dans les Pays-Bas" (1542—Trév 1771), "parti politico-religieux qui se dressa contre l'autorité de Calvin à Genève" (1547, tous FEW 5, 305b), puis "celui qui s'affranchit de toute religion" (1555—Ac 1798, TLF 10, 1170b ; FEW 5, 305b). C'est donc pendant tout le 16^e siècle un terme qui ne sort pas de la sphère de la religion et qui dénomme les membres de groupes religieux restreints. Ce que signifie *libertinage* au départ, c'est l'appartenance à la secte des libertins, des athées, c'est la profession d'athéisme, ce n'est pas une conduite, un comportement, c'est un état d'esprit, c'est l'irreligion, l'athéisme. Par la suite *libertin* a signifié "qui a une conduite, des mœurs très libres", et le sémantisme de *libertinage* a suivi, d'où le sens de "conduite de celui qui a des mœurs très libres", mais c'est seulement très secondaire.

Le dernier cas concerne *personnage*, qui, cela ne fait pas question, est dérivé de *personne*. Mais il faut voir dans quelles conditions s'est faite la dérivation. Le point de départ, c'est *personne* f. "personne d'importance" (env. 1140, Gaimar), "personne revêtue d'une dignité ecclésiastique" (1174, GuernesSThomas), premiers sens du mot (et seul sens de l'emprunt breton, d'époque médiévale, *ar person* "le curé de la paroisse" ; d'où aussi le nom de famille *Personne*), d'où est dérivé *personnage* m. "dignité, situation religieuse importante" (env. 1223, GCoinci), d'où par métonymies : (l'espace où la dignité est valable, son ressort) "étendue d'un bénéfice" (1226, DC) et (le porteur de la dignité) "dignitaire ecclésiastique" (1250), d'où par généralisation (quelle que soit la nature de la dignité) "personne qui occupe une certaine situation" (1566, tous TLF). Là encore le point de départ, ce que signifie le dénominal, c'est l'appartenance à une catégorie sociale.

Les exemples cités par le TLF de dénominaux en *-age* comme exprimant une conduite doivent tous être éliminés, d'un point de vue historique, et, si l'on ne peut pas en produire d'autres, la mention de ce programme dérivationnel doit être supprimée.

3.2. Le suffixe *-if*

Dans certains cas, il serait avisé d'étoffer l'article suffixal au moyen des notices dans lesquelles ce suffixe est concerné. C'est le cas du suffixe *-if*. La notice historique et étymologique du suffixe est très brève et ne dit rien de l'évolution de la forme du suffixe :

Étymol. et hist. A. Le suff. *-if* remonte au suff. lat. *-ivus* associé en règle gén. à des supins. **B.** Jusqu'à la fin du XIII^e s., on relève moins d'une vingtaine de mots en *-if* d'orig. lat.; les dér. fr. sont rares et formés à partir de mots de la lang. cour. : *pensif* (ca 1050), *hastif* (1080), *maladif* (ca 1155), *plaintif* (écrit *plantif*, ca 1170), *excessif* (1265). C'est au XIV^e s. que commence l'expansion de *-if/-ive* : les empr. dépassent la quarantaine, les formations fr. le plus souvent sur des bases sav., dépassent la trentaine. Dans la liste des 280 mots en *-if/-ive* évoquée *supra* ds la rubrique Vitalité, 200 environ, soit 71 % sont antérieurs au XVII^e s.

Pourtant on peut trouver dans un certain nombre de rubriques lexicales des informations sur le destin particulier de quelques dérivés en *-if*. Voici la notice diachronique de l'article *bailli* :

ÉTYMOL. ET HIST.

A.— Subst. masc. 1. Av. 1160 instit. « officier royal au nom duquel la justice se rendait dans l'étendue d'un certain ressort » (WACE, *Brut*, éd. I. Arnold, 4222), terme hist. dep. la fin de l'Ancien Régime; ca 1300 gén. « celui qui gouverne » (*Roncisvals*, éd. J.-L. Bourdillon, Paris, 1841, p. 21 ds LITTRÉ : Li rois qui d'Espagne ert **baillis**), attest. isolée; **2.** 1694 (*Ac.* : **Bailly** est aussi une dignité dans l'Ordre de Malte); **3.** 1835 (*Ibid.* : **Bailli**, se dit encore dans quelques parties de l'Allemagne et en Suisse, de Certains magistrats préposés à l'exécution des lois. Le grand **bailli** de Zurich).

B.— Subst. fém. 1275-80 « femme de bailli » (J. DE MEUNG, *Rose*, éd. Fr. Michel, 12519 ds T.-L. : Ces **baillives**, ces chevalieres, Ces borgoises cointes et fieres); 2^e moitié XVII^e s. *baillie* (La Fontaine ds *Trév.* 1752).

Soit dér. de l'a. fr. *baillir* (de *bail**), « administrer » XI^e s. (*Alexis*, éd. G. Paris et L. Pannier, 74a ds T.-L.); la forme *baillif* étant dér. du rad. *baill-*; suff. *-if*, *-ive*; soit empr. au lat. *bajulivum*.

Baillif est la forme rég. du cas régime sing.; la forme franc. du cas sujet est *baillis*, la forme pic. *baillius*. De *baillis* est tiré un cas régime anal. *bailli* d'après les part. passés *is/i* (*cueillis/cueilli*), une fois que ceux-ci ont remplacé les formes *iz/it* (< *itus/itum*); après la disparition du cas sujet, généralisation rég. de *bailli*, forme du cas régime.

On voit que le suffixe a pu être éliminé dans quelques cas, ce qu'illustre encore, plus succinctement, la notice diachronique de l'article *joli* :

Étymol. et Hist. 1. a) Ca 1140 *estre jolif de femmes* « être porté à l'amour sensuel » (G. GAIMAR, *Hist. des Anglais*, éd. Bell, 3592); **b)** XIII^e s. *joli(f)* « gai, joyeux » (*Romances et Pastourelles*, I, 33, 22 ds T.-L.); **2. a)** ca 1265 *jolif* « élégant, paré » (RUTEBEUF, *La voie de paradis* ds *Œuvres*, éd. E. Faral et J. Bastin, t. 1, p. 361, 581); **b)** XIII^e s. *joli* « qui a de l'agrément extérieur » (*Romances et Pastourelles*, I, 49, 10 ds T.-L.); **3. a)** ca 1550 « considérable, assez grand (en parlant d'une somme

d'argent) » (SAINT-GELAIS ds LITTRÉ, s.v. *envi*); **b**) 1671 « ingénieux, plaisant (en parlant d'un tour joué à quelqu'un) » (MOLIÈRE, *Les fourberies de Scapin*, I, 2). Prob. dér. de l'anc. scand. *jól*, nom d'une grande fête païenne du milieu de l'hiver; suff. *-if** sur le modèle d'*aisif* « agréable », dér. d'*aise**. Cf. FEW t. 16, p. 286b.

Il y aurait lieu de signaler, peut-être par un simple renvoi, de telles altérations de la forme du suffixe ; de même pour le cas de figure où le suffixe n'a représenté qu'un état transitoire dans l'histoire du mot. Voici les exemples des notices historiques de *apprenti* et de *brandi* :

APPRENTI, IE, subst. [...]

ÉTYMOL. ET HIST.

A. Ca 1175 adj. *aprentis* (cas sujet de *aprentif*) « qui est en train de s'initier à qqc. » (CHR. DE TROYES, *Perceval*, éd. Roach, 2444-7 : Come hardis et fors et fiers Les encontre trestoz ensamble; Cui il ataint, pas ne li samble Que il soit d'armes **aprentis**) — fin xviii^e s., M. J. Chenier ds LITTRÉ.

B. 1. 1268 subst. *aprentis* et *aprentif* « celui qui apprend un métier » (E. BOILEAU, *Métiers*, éd. G. B. Depping, 67 ds T.-L. : se il avenoit que li **aprentiz** s'en fouist d'entour son mestre, li mestre l'atendroit un an sanz **aprentif** prendre, et alors il porroit autre **aprentif** prendre); 1268 fém. *aprentice*, [-isse] (id., 81, *ibid.*); 1538 *aprenti* (R. ESTIENNE, *Dict. latino gallicum*, s.v. *tyro*); **2.** ca 1515 p. ext. fig. *aprentif* « personne peu habile en qqc., novice » (MAROT, *Temple de Cupido* ds HUG. : Car d'amourettes les services Sont faitz en termes si tresclairs, Que les **aprentifs** et novices En sçaivent plus que les grans clerics); 1668 fém. *aprentie* (LA FONT., *Fabl.* X, 1 ds LITTRÉ). La forme *aprentis* n'est plus attestée après le xvi^e s. (HUG.); *aprentif*, *aprentive*, *aprentisse* sortent de l'usage au cours du xviii^e s. (*Trév.* 1771, *Ac.* 1798) mais subsistent dans certaines régions (MOISY 1885, JAUB., VERR.-ON.). *Apprentis*, du lat. vulg. **apprenditicius* (EWFS², NYROP t. 3), dér. du part. pass. **apprenditus*, de *apprehendere*, pour *appensus* (même processus pour *aprentis*); *aprentif* par substitution de suff.; *aprenti* par altération.

BRANDI, IE, adj. [...]

Étymol. et Hist. xv^e « vif, ardent » (variante du ms. N, vers 12612 de WACE, *Brut*, éd. I. Arnold); 1546 (RABELAIS, *Tiers Livre*, éd. Marty-Laveaux, chap. 26) — 1611, COTGR., mais répert. par *Ac. Compl.* 1842 et BESCH. 1845; ne survit guère que dans l'expr. *tous brandis* « tout entier, d'un trait » 1548 [1552] (RABELAIS, *Quart Livre*, *ibid.*, chap. 17); qualifié de „fam.” par *Ac.* 1798 et considéré comme vieillissant dep. *Ac.* 1835. Issu du croisement de *brandir* avec l'a. fr. *braidif* « vif, impétueux » (1155 WACE, *Brut*, éd. I. Arnold, 12612) issu par l'intermédiaire d'une forme latine en *-ivus* de l'a. fr. *braidir* « hennir » av. 1150 (*Chans. Ant.*, v. 441, P. Paris dans GDF.) d'un gallo-rom. **bragitire*, forme fréquentative de **bragere* (*braire**).

Il n'est bien sûr pas question d'intégrer tous ces développements aux notices historiques des articles consacrés aux suffixes. Il suffirait de signaler que la forme du suffixe a pu varier, en fonction de conditionnements spéciaux ou non, et de renvoyer aux articles lexicaux illustrant ces variations. On obtiendrait ainsi, à peu de frais, une meilleure cohérence interne

du dictionnaire, et cela permettrait d'améliorer l'ébauche de traité de morphologie lexicale que recèle le TLF et dont la valeur et l'intérêt ne sont déjà pas minces.

3.3. Le suffixe *-eul*

Étant donné qu'il est mal représenté en français moderne, le suffixe *-eul* n'a eu droit qu'à une notice assez brève et peu développée pour sa partie historique :

EUL, suff.

Suff. issu du suff. diminutif lat. *-olum*, formant en fr. qq. mots transmis directement du latin :

*aïeul**, < *aviolum* (de *avus* : « aïeul ») subst. masc.

*filleul**, < *filiolus* (de *filius* : « fils ») subst. masc.

*glaïeul**, < *gladiolus* (de *gladius* : « épée, glaive ») subst. masc.

*ligneul**, < *lineolum* (de *linea* : « fil de lin ») subst. masc.

*linceul**, < *linteolum* (de *linteum* : « toile de lin ») subst. masc.

*tilleul**, < *tiliolum* (de *tilia* : « tilleul ») subst. masc.

—**HIST.** Un petit nombre de dérivés attestés en a. f. ont disparu aujourd'hui :

berceul, *bercuel* (XIV^e, XII^e s.; de *berciolum*), subst. masc. « Petit berceau »

frieul (de *frire*), subst. masc. « Poêle à frire »

langeul, *lanjuel* (de *lange*), subst. masc. « Petite pièce de tissu »

poigneul (de *poigne*), subst. masc. « Sorte de mesure »

rougeul(e) (de *rouge*), adj. « Un peu rouge ».

Rem. Dans certains mots, *-euil* a remplacé *-eul* sous l'action anal. de mots terminés en *-euil*. Ainsi les formes primitives *chevreul* < *capreolus* (de *capra* « chèvre ») ou *escureul*, *escuroil* < *scuriolus* pour **sciuriolus* (de *sciurus* « écureuil ») sont devenues au cours du xvi^e et xvii^e s. *chevreuil* et *écureuil*. On peut remarquer enfin qu'on hésite dep. longtemps sur la prononc. de la finale. On a dit autrefois *berceuil*, *filleuil*, *ligneuil* pour *berceul*, *filleul*, *ligneul*. Auj. on peut trouver encore chez quelques écrivains la forme *linceuil*. *Sous un linceuil odorant de pétales* (LORRAIN, *Sens. et souv.*, 1895, p. 263).

Prononc. : [-œl].

On pourrait profiter de ce que ce suffixe a fait l'objet d'un article de revue étendu (Monjour 1989) et en tirer parti, comme je vais le faire, pour confronter un certain nombre d'articles lexicaux où est engagé ce suffixe. La simple consultation de quelques notices historiques suffit à montrer que la complexité de l'histoire de ce suffixe n'a pas été mise en évidence dans le TLF. En effet, les hésitations et remplacements entre les suffixes *-eul* et *-euil* n'épuisent pas les possibilités rencontrées. Voici la notice historique de l'article *champignon* :

Étymol. et Hist. **1.** 1398 bot. (*Ménagier*, II, 185 ds T.-L.); 1690 proverbe (FUR. : il est venu tout en une nuit comme un **champignon**); **2.** p. anal. **a)** 1636 pathol. (MONET, *Invantaire des deus langues françoise et latine*, Lyon); **b)** *id.* d'une mèche qui brûle (*ibid.*); **c)** 1694 archit. d'une fontaine (CORNEILLE); **d)** 1771 d'une perruque (*Encyclop. Planches*, 8, 11, planche VI, 10). Issu par substitution de suff. (*-on**) de l'a. fr. *champignuel* (*canpegneus* ca 1200, *Aucassin et Nicolette*, 31, 8 ds T.-L.; *champineul* ca 1350, *Gloss. abavus*, éd. M. Roques, 7023), dér. en **-ōiu** de *campania*, littéralement « produit de la campagne ».

Ce n'est pas un hasard s'il n'existe pas de village appelé **Champignon*, mais une petite collection de *Champigneulles*, *Champignol*, etc. Donc, un autre changement de suffixe (-*on* au lieu de -*eul*) que celui évoqué apparaît. Mais il en est encore d'autres que nous révèle la notice historique de l'article *maillot* :

I issu par substitution de suff. à l'a. et m. fr. *mailloel*, *maillol* «*id.*» (1278 *mailluel*, SARRAZIN, *Ham*, éd. A. Henry, 2334), lui-même dér. de *maille*¹* p. anal. de forme des bandes lacées du maillot avec les mailles entrelacées (plutôt que dér. régr. de *mailloler* «*emmailloter*» [v. *mailloter*]); cf. aussi, avec d'autres suff. les subst. *malleil* et *maillon* (v. GDF. et T.-L.).

En plus de -*on*, on a aussi affaire dans ce cas à -*eil*, et enfin -*ot*. La notice historique de l'article *écureuil* en révèle d'autres :

ÉTYMOL. et Hist. A. 1176-81 *escuriax* [pl.] «*écureuil*» (CHRÉTIEN DE TROYES, *Le Chevalier au lion*, éd. M. Roques, 1115); 1^{re} moitié XIII^e s. *l'escurel au pilicon rox* [v. 1355] *escuiroil* [v. 1358] (*Renart*, éd. E. Martin, XIII, 1355 et 1358). **B.** 1838 «*nom vulgaire de plusieurs poissons et d'un papillon de nuit*» (*Ac. Compl.*). Issu, à travers différentes formes : *escureul*, *escuireul*, *escuriel*, *escuriuel*, d'un lat. vulg. **scūriolus*, dér. du lat. impérial *sciūrus* «*écureuil*», empr. au gr. σκίουρος «*id.*» lui-même composé de σκία «*ombre*» et οὐρά «*queue*» l'écureuil faisant de l'ombre avec sa queue, la finale -*euil* s'explique prob. p. anal. à partir du plur. où -*eus* est commun aux mots dont le sing. est en -*eul* et à ceux dont le sing. est en -*euil* (cf. aussi *deuil*).

Les formes citées comme jalons historiques, de type *escureau*, *escurel*, *escuroil*, ne correspondent, apparemment, à aucun des résultats évoqués dans le commentaire : *escureul* et *escureuil*. Et ce qui est intrigant, c'est que des formes semblables apparaissent dans l'historique d'autres types lexicaux, comme *berceau* :

ÉTYMOL. ET HIST. —1. 1472 *berceau* (*Cpte roy*, cit. Laborde, *Glossaire*, v^o *Reliquaire* dans GAY); 1600-12 «*âge où les enfants couchent au berceau*» (AUBIGNÉ, *Hist. Univ.*, I, 1 dans HUG. : Durant le **berceau** de ce prince, l'Europe ... fut esmeue et réchauffée de toutes parts par diverses guerres); p. ext. **a**) 1659 «*début de certaines choses*» (CORN., *Œdipe*, I, 6 dans ROB. : Et des crimes si noirs étouffés au **berceau**); **b**) 1680 «*lieu d'orig. (d'une pers. ou d'une chose)*» (RICH. : [...] L'Égypte lui a servi de **berceau**); **2. a**) p. anal. de forme 1538 hortic. «*voûte de feuillage*» (EST. : **Berceau** de vignes); 1845 spéc. bot. (BESCH. : **berceau** de la vierge [...] Nom vulgaire de la clématite des haies); 1680 archéol. *voute en berceau* (RICH.); **b**) p. anal. avec le mouvement du berceau 1690 impr. (FUR.); 1751 grav. (*Encyclop.* t. 2). Dér. de l'a. fr. *bers* «*berceau*» ca 1150, v. *ber* (ou issu de *berçuel* par substitution de suff.) prob. d'un lat. vulg. **bertium*, attesté par son dér. *berciolum* «*petit berceau*» (VIII^e s. *Rer. Merov.* VII, p. 37, 15 dans BLAISE) d'où l'a. fr. *berçuel* «*id.*» [écrit *bercel* dans les mss anglo-norm. cf. aussi *bercelet* v. T.-L.] ca 1165 (M. DE FRANCE, *Milun*, 99 dans T.-L.), prob. d'orig. gaul. comme semble l'indiquer son extension géogr. dans les domaines port., cat., gallo-rom. où il a évincé le lat. *cunae* (COR., s.v. *brizo*, *REW*³, p. 1052a et Meyer-Lübke dans *Z. fr. Spr.*

Lit., t. 59, pp. 487-9). Il est moins vraisemblable de considérer les subst. rom. comme des déverbaux, en prenant comme base un b. lat. *bertiare, issu d'un rad. celt. *berta à rattacher à l'irl. bertaim « je secoue » (*FEW* t. 1, p. 338). Berceau a éliminé bers dès le ^{xviii} s. de même que l'a. fr. bercuel *supra*.

On a donc affaire à un suffixe protégé, ce que la notice que lui consacre le TLF ne laisse pas prévoir : une fois de plus, nous sommes en présence d'un manque de cohérence entre les articles lexicaux et l'article suffixal. C'est évidemment moins grave que les incohérences précédemment relevées. Mais il ne serait pas très compliqué d'y remédier ; de plus, cela pourrait se révéler bénéfique, à son tour, pour un certain nombre d'articles lexicaux. Envisager l'étymologie d'un point de vue morphologique, comme l'a montré depuis longtemps Malkiel, par exemple, est une ressource efficace. L'histoire, considérée dans toutes ses dimensions, de lexèmes tels que aïeul, chevreuil, creuset, épagneul, filleul, glaïeul, ligneul, linceul, moyeu, pouillot ou réseau nous confronterait à des destins aussi tourmentés et aussi complexes que ceux que je viens de simplement évoquer. Menés systématiquement, de tels historiques sont susceptibles de renouveler non seulement l'histoire de ce suffixe, mais aussi les histoires des différentes unités lexicales concernées. Je vais prendre l'exemple d'une famille lexicale qui, à première vue, n'a rien à voir avec le sujet, mais qui en relève étroitement, à savoir celle de français *essieu*.

L'historiographie de l'étude des mots de la famille de lt. *axis* "essieu" peut se diviser en deux périodes : la première remonte à Diez et voit l'effervescence des solutions multiples et concurrentes : *AXALIS, *AXICELLUS, *AXELLUS, *AXILIS, *AXIOLUS, *AXEOLUS. La seconde commence avec Meyer-Lübke, qui va ordonner et clarifier le matériau lexical et déterminer une solution appelée à prévaloir dans la lexicologie historique germanophone et d'inspiration germanophone. Concurrément à celle-ci, une tradition étymologique française s'établit à partir de Godefroy — avec ses trois articles *aissel* (et var. *aisseau*), *aissil* et *aisseuil* (et var. *aisseul*) bien supérieurs à l'unique article *aissel* du Tobler-Lommatzsch, qui mêle comme de simples variantes phonétiques ou graphiques des formes telles que : *esseill*, *achil*, *aissuel*, *axis*, *essiaus*, *essieul*, *essil*, etc. —, en passant par le Dictionnaire Général et Lecoy, jusqu'au TLF et ses recopieurs :

Étymol. et Hist. Fin ^{xiii} s. *aissieu* (GUIART, *Bible*, Trois liv. des R., XIX ds *GDF. Compl.*); 1435 *essieux* (FELIX, *Inventaire de Pierre Sureau*, p. 51 ds *IGLF*). *Aissieu*, *essieu*, forme dial prob. pic. (refaite sur le plur. *aissieux*, GOSSEN, § 20; FOUCHÉ, p. 316) de *aissil* (^{xiii} s. ds TAILLIAR, p. 460 : *aissil*), du lat. vulg. *axīle, dér. du class. *axis* « axe, essieu ». *Axis*, gêné par son homon. avec *assis* > *ais** a été supplanté par des dér. divers *axīlis, axālis (cf. ital. *sala*, *REW*³, n° 840), *axiolum (a. fr. *essues*, ca 1140, *Pèlerinage Charlemagne*, éd. P. Aebischer, 285) et *axellum (a. fr. *aissel*, ca 1170, *Rois*, III, VII, 30-32, p. 12).

Pour cette tradition, les langues romanes ont conservé de façon restreinte le représentant de lt. *axis*, mais elles ont surtout conservé des dérivés d'époque latine de types *AXĀLIS, *AXĪLIS, *AXIOLUS et *AXELLUS. Pour sa part l'ancien français connaît, à lui seul, les représentants de trois de ces dérivés : *aissil* (*essieux* pl., d'où frm. *essieu*), *aisseul* (*essues* c.s.), *aissel* (*aisseaus* pl.). C'est une tradition qu'on pourrait appeler descriptiviste, qui pose un étymon latin pour chacun des types anciennement attestés.

À l'inverse, la tradition créée par Meyer-Lübke, qu'on pourrait dire reconstitutiviste, est beaucoup plus parcimonieuse quant au nombre des étymons postulés. Elle admet la conservation de *axis* (pour lombard *aš*, occitan *ais*, l'espagnol *eje*, pg. *eixo*) et seulement les

dérivés *AXĀLIS (pour it. *sala*, etc.) et *AXĪLIS (pour venit. *asil*, etc., engad. *aschil*, frm. *essieu*, prov. *aissil*), parce que leurs résultats ne sont pas confinés dans un seul espace roman. Au contraire, elle refuse *AXIOLUS et *AXELLUS, parce que ces étymons 1) ne pourraient expliquer que des formes françaises ; 2) ne conviennent qu'à des types tardifs et qu'on pourrait expliquer autrement ; et 3) en raison du très faible effectif de ces types tardifs, donc parce que ces étymons ne sont pas nécessaires et que leur localisation étroite et leur maigre postérité déconseillent d'imputer leur formation à la période latine. Le représentant de cette tradition en langue française, c'est le Bloch-Wartburg, constant sur ce point de la première à la dernière édition.

En tout état de cause, on retiendra pour notre propos que nous avons une concurrence attestée en domaine français entre des suffixations en *-il*, *-eul*, *-euil*, *-eau*, assez comparable à celles que nous avons vues pour *écureuil* ou *berceau*. La question qui se pose, ce n'est pas de faire l'étymologie lointaine (tout le matériel remonte à l'étymon lointain *axis*), mais d'établir l'histoire et l'étymologie des types suffixaux en cause. Pour traiter la question, il faut envisager toutes les données qui peuvent relever des étymons discutés, viser l'exhaustivité des attestations et toutes les traiter une à une, pour déterminer : 1) la forme et donc le type suffixal ; 2) le sens ; 3) la date ; 4) la localisation géographique. C'est ce qui a été fait dans l'article *AXIOLUS du FEW (25, 1286-8).

Le premier intérêt de ce rassemblement de matériaux, c'est d'avoir pu réunir plus de 200 attestations : on ne peut plus dire que c'est quantité négligeable, comme le faisait en quelque sorte von Wartburg : «Die nordfranz. Formen sind nicht alle mit dem suffix -ĪLIS in einklang zu bringen. Einzelne scheinen auf -EOLUS zurückzugehen. Doch dominiert -ĪLIS im afr., so dass spätere verschiebungen vorliegen müssen» (FEW 1, 189b, AXILIS). Le second intérêt, c'est de documenter les premières attestations dès le 12^e siècle : on ne peut plus dire qu'on n'a affaire qu'à des types lexicaux tardifs. C'est aussi de montrer que ces types ont des représentants jusqu'au 20^e siècle dont les notations orales confirment les graphies anciennes : il y a une constance diachronique. Enfin la structure de l'article oppose à un sens premier "essieu de véhicule" (sous 1) des sens secondaires astronomiques "axe du monde", "pôle, voûte céleste" (2), qui sont des emprunts sémantiques au latin faits par la langue savante de la période médiévale. On n'est donc pas en face de types lexicaux marginaux, mais seulement de types marginalisés à partir du 16^e siècle.

Les localisations permettent de voir que c'est un type régional, répandu depuis le sud de la Picardie et depuis la Haute-Normandie jusqu'à la vallée de la Loire et qu'il y a une certaine concordance entre les données écrites de la période médiévale et préclassique et les données orales récoltées dans les parlers dialectaux de l'époque contemporaine. Cette concordance n'est qu'approximative pour deux raisons. Le mot a connu une certaine expansion au Moyen Âge dans des zones alloglottes : Angleterre, Bretagne, Gironde, et à l'époque moderne au Québec, toutes zones en contact avec l'Ouest oïlique. Et il a aussi connu une période de dérégionalisation, puisqu'il a été utilisé par des auteurs non originaires de la zone de départ (Guillaume Bouchet, poitevin ; Thevet, angoumois ; Dorat, limousin ; Bretin, d'Auxonne ; Passerat, de Troyes) et qu'il a été enregistré par des dictionnaires non spécifiquement régionaux (Aalma ; GIVat ; GIPar ; Estienne ; Nicot). Tout ceci est à mettre en relation avec le fait que la forme du français moderne est, tous les dictionnaires le disent, un emprunt au picard. En l'absence d'accord à l'intérieur du domaine français, il y a eu concurrence : pendant un temps, le type *esseul* a tenu la corde, mais il n'a pas tenu la distance, et à partir du seizième tour il a flanché et a abandonné la course, remportée par *essieu* parti plus prudemment.

Le classement des formes montre trois types : (1 a) en *-olu* (> *-eul*), (1 b) en *-oliu* (> *-euil*), (1 c) en *-ellu* (> *-eau*). Les attestations prouvent que le premier type est le plus ancien, le

mieux représenté numériquement et le seul à avoir donné lieu à des sens secondaires et des dérivés. Il est donc légitime d'en faire le point de départ et de traiter les deux autres types comme des types secondaires. Cela peut se confirmer par la comparaison, qui est l'insertion du cas particulier dans une série, l'événement dans une tendance. Le changement *-eul* > *-euil* n'est pas cantonné au domaine suffixal, il affecte aussi des simples (afr. *duel* a évolué en frm. *deuil* ; afr. *faldestoel* est devenu frm. *fauteuil*), tandis que l'inverse n'est pas attesté. Enfin, les toponymes offrent des résultats modernes comparables à partir d'une base unique documentée par les attestations anciennes : *MONASTERIOLU aboutit aux toponymes *Montreux*, *Montreuil*, *Montereau* ; *PUTEOLU aboutit à *Puiseux*, *Poiseul*, *Puiseau* ; *PALATIOLU à *Palaiseul*, *Palaiseau*, BALNEOLU à *Bagneux*, *Ba(i)gneaux*.

On peut retracer assez facilement le mécanisme de ces réfections suffixales. Le point de départ est constitué par les alternances formelles. Ainsi le suffixe *-eul* sg. versus *-eux* pl. a en commun la forme de pluriel du suffixe *-OLIU* : *-euil* sg. versus *-eux* pl. (cf. *chèvrefeuil* < CAPRIFOLIUM). D'où la réfection du singulier et le type *esseuil*.

Dans son état le plus ancien, le singulier au cas régime issu de *-OLU* aboutit d'abord à *-uel*, qui va évoluer ensuite en *-eul* (*úel* > *wel* > *wael* > *ael*, selon les schémas des manuels). Mais il y a des bifurcations où vont se développer des résultats concurrents, comme *wel* > *wel*, d'où les graphies *assouel*, *esoil*, *essuy*. Il suffit que la semi-voyelle s'amuisse plus tôt, à l'étape *wel*, pour que le singulier *-el*, bien attesté du 12^e au 16^e siècle par la forme *aisse*, se confonde avec le suffixe *-ELLU* : *-el* sg. versus *-eaux* pl. D'où, après disparition de l'alternance de nombre, le type *aisseau*.

Il s'ensuit que le changement suffixal appartient réellement à une tendance, et une tendance forte, puisqu'elle affecte également des mots qui ne sont pas suffixés (*deuil*, *fauteuil*) et même des mots qui ne connaissent pas d'alternances de nombre, comme les toponymes. En conclusion, il est déconseillé de poser un étymon *AXELLUS, qui n'est pas plus vraisemblable qu'un étymon *AXIOLIUS, que personne n'a jamais proposé pour expliquer le type *esseuil*.

Faut-il pour autant poser un étymon *AXIOLUS ? Là aussi on peut insérer le phénomène dans une tendance : la concurrence entre *-il* (dans *AXĪLIS) et *-eul* (dans *AXIOLUS) n'est pas isolée. On observe une semblable concurrence dans le cas de mfr. *croiseul* "lampe à huile" (< *CROSIOLU) et mfr. *crezieu* (< *CROSĪLIS). Dans ce cas, c'est le dérivé en *-OLU* qui l'a emporté en français, puisque c'est le départ de frm. *creuset* (voir Chambon/Chauveau 2000 : 54). La même chose vaut pour fr. *berçuel* "berceau" (< *BERTIOLU) et poit. *bęrsyu*, berr. *bęrsyu*, *bęrsi*, *barsyœ* (< *BERTYU + *-ĪLE*) (voir ALF 126, ALO 781, ALCe 652). On constate, dans ces trois cas, que la base est nominale, que le dérivé dénomme un objet et que la limite entre les trois types en présence passe au même endroit, au niveau de la Loire. Ce ne peut être l'effet du hasard. On ne voit pas comment on pourrait faire dépendre un type de l'autre. Le plus simple c'est d'envisager un choix suffixal divergent entre deux régions au moment de la formation de ces dérivés : il faut postuler que la concurrence se soit déterminée à la même époque et au départ. Or mlt. *berciolum* n. "berceau" est attesté depuis la fin du 8^e siècle, et ses représentants se rencontrent non seulement en galloroman (afr. *berçuel*, apr. *bresol*), mais aussi en ibéroroman (cat. *bressol* dp. 1180, aesp. *breçuelo*). Une telle extension montre que cette dérivation est antérieure à la séparation entre ces différentes langues. Sans qu'on puisse le prouver de façon sûre, on peut tenir pour vraisemblable que la concurrence entre les dérivés de lt. AXIS : *AXĀLIS, *AXĪLIS et, également, *AXIOLUS remonte à la période romane. L'histoire de cet *AXIOLUS prend donc place dans celle du suffixe *-eul*, et le modèle d'évolution qu'il illustre peut être confronté à l'histoire d'autres représentants de ce suffixe pour éprouver, confirmer, préciser le modèle. On obtient ainsi, grâce aux différents types

lexicaux analysés, les éléments d'un historique du suffixe *-eul* un peu plus étoffé, qui montre l'étiologie de ce suffixe dès la période médiévale, qui énumère les différents suffixes qui l'ont remplacé et qui explique comment s'est fait le changement suffixal.

En retour, l'étude de l'histoire du suffixe doit servir à reconsidérer celle de certains lexèmes. Je me limiterai à un seul exemple : *réseau*, un mot qui n'appartient pas à la période tâtonnante des débuts du TLF. Voici le commentaire étymologique de celui-ci :

Dér., au moyen du suff. *-eau**, de l'a. fr. *reiz, rez* « filet » (*rets**); *réseau* a été en concurrence avec *réseul, réseuil* (FEW t. 10, p. 337, s.v. *retiolum*) qu'il a fini par supplanter.

Nous voilà en terrain de connaissance. Le commentaire du FEW, qui fait la même étymologie, nous évoque pourtant la dynamique évolutive que nous connaissons aussi : «Diese abteilung auf -ĒLLU [sic !] ist im afr. relativ selten belegt, da die vertreter von RĒTIŌLUM [sic !] noch dominieren. Dann aber verdrängen sie diese gänzlich» (FEW 10, 332a, RĒTE).

Au vu des exemples examinés précédemment, il est clair que la variation suffixale de ce mot est typique de celle des suffixés en *-eul* : 1) le point de départ lt. RĒTIOLUM "petit filet ; résille pour les cheveux" est bien attesté ; 2) il a été poursuivi sous ses deux sens en galloroman : français et occitan (cf. FEW 10, 337a) ; 3) on lui connaît des aboutissants congénères en italoroman (cf. *ibid.*) et en hispanoroman (cf. Corom² s.v. *red*) ; 4) comme tous les mots en *-eul*, il n'a dépassé en français l'époque classique que dans des parlers dialectaux ; 5) il a cédé la place à des suffixés en *-euil* et *-eau*, exactement comme un certain nombre de dérivés en *-eul* qui ont disparu ; 6) ces derniers suffixés sont propres au français. En conséquence, il y a tout lieu de penser que fr. *réseau* n'est pas un dérivé de fr. *rets*, mais une réfection de fr. *reseul*.

4. Conclusion

Une révision combinée du traitement de certains articles suffixaux, insuffisamment étoffés, et des mentions de ces suffixes dans les articles lexicaux devrait pouvoir améliorer les étymologisations données par le TLFi. Les améliorations attendues peuvent venir des deux points de vue et être démultipliées par une démarche dialectique. Les premiers volumes, pour lesquels les rédacteurs ne disposaient pas, la plupart du temps, des articles consacrés aux suffixes, fourniraient certainement le champ d'action le plus efficace pour une révision. Un examen systématique des dérivés de ces premiers volumes ne devrait pas prendre trop de temps et se révéler profitable.

5. Références bibliographiques

Adams, Edward L. (1913) : *Word-Formation in Provençal*. New York : The Macmillan Company.

Benoît, Jean-Daniel (éd.) (1957–1963) : *Jean Calvin, Institution de la religion chrétienne, édition critique avec introduction, notes et variantes* (5 vol.). Paris : Vrin.

Chambon, Jean-Pierre, Jean Paul Chauveau (2000) : Sur le vocabulaire de la traduction de Merlin Coccaïe (1606), Contribution à l'étude des régionalismes en français préclassique. In : *Mélanges sur les variétés du français de France d'hier et d'aujourd'hui (III)*. Paris : Champion : 43-72.

Deloffre, Frédéric (1961) : *Agréables conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps (1649–1651), édition critique*. Paris : Les Belles Lettres.

Fennis, Jan (1995) : *Trésor du langage des galères* (3 vol.). Tübingen : Niemeyer.

JalN = (1970–) : *Nouveau glossaire nautique d'Augustin Jal, Révision de l'édition publiée en 1848*. La Haye : Mouton.

Leumann, Manu (1963): *Lateinische Laut- und Formen-Lehre*. In : Manu Leumann, J. B. Hofmann, Anton Szantyr : *Lateinische Grammatik*, vol. II.2.1. Munich : C.H. Beck'sche Verlagsbuchhandlung.

Monjour, Alf (1989) : *Filleul ou Fillol ? Remarques sur l'évolution du suffixe -jolu en français*. In : *Revue de Linguistique Romane* 53, 369-396.

Nyrop, Kr. (1908) : *Grammaire historique de la langue française, tome 3, Formation des mots*. Copenhague : Nordisk Forlag.

Rey, Alain (dir.) (1998² [1992¹]) : *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris : Dictionnaires Le Robert.

Thomas, Antoine (1904) : *Nouveaux essais de philologie française*. Paris : Emile Bouillon.

— (1908) : Notes étymologiques et lexicographiques. In : *Romania* 37, 111-139.